



Formalités d'arrivée :

Vous avez réservé un emplacement :

Durant la saison estivale (Juillet-Août) vous êtes invités, avec tous les membres de votre location, à vous présenter à **partir de 14h** à la réception du camping afin de finaliser les derniers documents nécessaires au séjour. Vous pourrez ainsi récupérer vos bracelets pour l'accès au camping et également, si vous le souhaitez, vos tickets ou Pass pour le parc.

Pour les arrivées tardives après 19h, la présence d'une personne d'accueil du camping est assurée jusqu'à 22h30 dans notre restaurant et salle de spectacles L'Expo (touche la réception du camping). Attention, le solde de votre emplacement doit être impérativement réglé avant votre arrivée.

Hors juillet – août, nous sommes plus souple sur les arrivées, ayant toujours de la place en emplacement vous pouvez arriver quand vous voulez en évitant de préférence, l'heure de midi.

Pour les arrivées tardives après 18h, nous avons un moyen simple mis en place afin que vous puissiez récupérer votre badge pour passer le portail. Attention, le solde de votre emplacement doit être réglé avant votre emplacement.



Attention, afin de respecter le calme et la sérénité des campeurs aucun véhicule ne pourra rentrer dans le camping après 22h30. Vous devrez stationner sur le parking à l'entrée et aller jusque votre emplacement à pied.

Rappel : Pour des raisons de savoir-vivre, entre 22h30 et 7h, nous demandons le calme dans le camping, aucun véhicule n'est donc autorisé à circuler. Nous vous demandons également de faire attention aux bruits ou autres nuisances (musique et repas tardif interdit) après 23h.



Formalités de départ :

Votre départ devra s'effectuer **avant 12 heures**. Votre emplacement devra être **propre** et nettoyer de tout déchet avant votre départ.

Des poubelles sont à votre disposition à différent endroit du camping comme le plan l'indique.

Nous demandons toutefois à notre cher clientèle de ne pas jeter les éventuelles encombrants tels que les tentes ou chaises hors d'usage après votre séjour.

Si vous souhaitez profiter encore du parc ou du camping nous vous demanderons de simplement libérer l'emplacement et de vous garer sur les places de stationnement même à l'intérieur du camping.

Rappel : Pour des raisons de savoir-vivre, entre 22h30 et 7h, nous demandons le calme dans le camping, aucun véhicule n'est donc autorisé à circuler. Nous vous demandons également de faire attention aux bruits ou autres nuisances (musique et repas tardif interdit) après 23h.